

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2022-10-77**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Date de convocation :  
7 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CAPS Bertrand, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie.

Nombre de délégués présents :  
30

Nombre de votants :  
37

Excusés avec pouvoir : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline (pouvoir donné à M. MAUSSIRE Jacques), MM. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), HUGUIN Patrick (pouvoir donné à Mme PUITG Reine-Marie), ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa), SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène), SOREL Damien (pouvoir donné à Mme LAMBERT Pamela), VINET Paul (pouvoir donné à FONTAINE Jean-Pierre).

**VOIX POUR** :  
37

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT Pamela

**VOIX CONTRE** :  
0

**Objet : Approbation de la convention constitutive modifiée du GIP AT du Pays d'Alençon**

**ABSTENTIONS** :  
0

Monsieur le Président fait savoir que, par délibérations du 6 juillet 2022, l'Assemblée Générale du GIP du Pays d'Alençon a modifié la convention constitutive du Groupement, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien.

Il nous est demandé de bien vouloir nous prononcer à notre tour sur ces modifications, portant sur les articles suivants :

- Article 1 : Constitution
- Article 10 : Droits statutaires
- Article 20 : Assemblée générale
- Article 21 : Conseil d'administration
- Article 22 : Bureau

et approuver cette convention modifiée telle qu'annexée à la présente.

**Le Conseil Communautaire**, après avoir pris connaissance de la convention constitutive modifiée, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire du Pays d'Alençon
- **AUTORISE** Monsieur le président à la signer

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire  
Pamela LAMBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pamela Lambert', written over the printed name.